



HAL
open science

Le processus de désindustrialisation : illustration des rapports de force socio-spatiaux

Corinne Luxembourg

► **To cite this version:**

Corinne Luxembourg. Le processus de désindustrialisation : illustration des rapports de force socio-spatiaux. Espace et rapports sociaux de domination, Sep 2012, Champs, France. halshs-00992413

HAL Id: halshs-00992413

<https://shs.hal.science/halshs-00992413>

Submitted on 19 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le processus de désindustrialisation : illustration des rapports de force socio-spatiaux

Corinne Luxembourg, maître de conférences en géographie, EA 2468 DYRT - Artois.

Résumé :

La conception du territoire comme relevant principalement de la production des rapports d'une société à l'espace permet de l'appréhender comme l'illustration et/ou l'enjeu de rapports de forces sociaux. L'étude de territoires industriels permet d'envisager ces tensions comme faisant partie intégrante des facteurs de localisations des unités de production, de leur éventuelle délocalisation comme des choix de réhabilitation, revitalisation ou non du bâti usinier.

La présente proposition de communication vise, à partir de l'observation de territoires, qui ont été ou sont encore fortement industrialisés, à montrer les rapports de domination à l'œuvre en termes d'aménagement territorial débouchant sur une possible forme de confiscation du pouvoir démocratique par l'outil économique dans le cadre d'une mise en concurrence accrue des territoires. En effet, nombreuses sont les communes qui ont vu fermer des usines, non par difficultés liées à un défaut de rentabilité ou de manques de commandes mais pour répondre à des impératifs financiers et spéculatifs. Nous citerons le cas de l'entreprise de fonderie à la cire perdue, Howmet-Alcoa, au Creusot, ou plus récemment de la papeterie M-Real à Alizay. Dans ces deux cas, la viabilité de l'entreprise est vérifiée et des plans de reprise viables sont étudiés et proposés par les salariés. Dans les deux cas, l'entreprise à l'origine de la fermeture refuse la reprise proposée et compromet la réindustrialisation du site.

La firme multinationale s'affirme alors comme l'un des acteurs principaux d'aménagement du territoire à l'encontre le plus souvent du pouvoir politique représentatif. La « déliaison » entreprise-territoire, telle que la nomme P. Veltz, est vécue, d'un point de vue humain sous la forme d'une distanciation du territoire de production et du lieu réel de décision et d'un point de vue économique où l'éloignement géographique inclut aussi une méconnaissance et un désintérêt des enjeux et des réalités locales.

Le rapport de domination s'exprime en plusieurs temps et à plusieurs échelles : la désindustrialisation en faisant perdre l'emploi des habitants des quartiers populaires renforce les inégalités socio-spatiales, à cela s'ajoute une politique des pôles de compétitivité qualifiant l'ancienne politique des pôles de conversion de « politique ambulancière », et s'appuyant sur la concurrence des territoires, précédemment évoquée. Il en va de même lorsqu'il s'agit de la patrimonialisation du bâti industriel induisant fréquemment une confirmation de la confiscation d'une part de vie et d'identité pour les populations vivant directement de la production.

Ces territoires à l'urbanisme souvent malmené par l'industrie de production ou d'extraction ont aujourd'hui à gérer entre autres les conséquences urbanistiques de la désindustrialisation, et un déplacement de centralités de centres-villes vers des centralités plus spécifiquement commerciales en périphérie des agglomérations.

Mots-clés : villes-industrielles, rapports capital-travail, désindustrialisation, régionalisme compétitif

La récente période électorale, à défaut de mettre au cœur des débats la primauté du pouvoir démocratique en matière d'aménagement territorial aura mis en pleine lumière les compromis de l'Etat avec les grandes entreprises ; compromis largement illustré lorsqu'il s'est agi de reporter de quelques mois des délocalisations ou autres fermetures de sites de production, ou encore de

favoriser par exemple la reprise d'usines par de nouveaux investisseurs. L'usine Lejaby d'Yssingaux, repris par LVMH en fut le symbole poussé sur le devant de la scène, à défaut d'ouvrir la voie pour les salariés de Samsonite, Pétroplus, Fralib... En effet, ce compromis, pour médiatique qu'il fut, n'en a pas moins occulté, en même temps que d'autres situations plus anciennes, l'accentuation de la mise en concurrence des territoires dans le cadre de la compétitivité entrepreneuriale globale. Ainsi, la percée des territoires industriels dans les campagnes présidentielle et législatives ne fait que rendre plus visibles les exigences d'attractivité et de rentabilité autant vis-à-vis des territoires que des salariés. Leur désindustrialisation a développé un marché de l'emploi fondé sur la précarité des salariés étendue à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte de régionalisme compétitif, l'idée selon laquelle les dynamiques de l'économie capitaliste ont des effets sur les territoires, notamment en termes d'aménagement ou de représentation n'est pas neuve. Néanmoins, le processus de « déliaison entre le territoire et l'industrie », tel que le décrit Pierre Veltz¹, amorcé dès la période des Trente Glorieuses comme une phase suivant l'époque du paternalisme, l'évolution des rapports d'autorité entre l'Etat et les marchés (mise en exergue dès lors qu'il est question du rôle des agences de notation) constituent une illustration des rapports de domination exercés par l'outil économique, en particulier sur les territoires industriels. De tels processus, s'amplifiant au fur et à mesure que la crise s'aggrave, peuvent alors déboucher sur des formes de confiscation du pouvoir démocratique depuis l'entreprise jusqu'au gouvernement national – comme l'Italie a pu le vivre avec la mise en place d'un gouvernement technocratique lié au monde financier. Tout se passe comme si la compréhension de l'aménagement du territoire par cette perspective économique laissée à la seule décision des firmes participe d'une « condition postpolitique »² de la ville dans laquelle chacun s'accorderait sur l'inaptitude du pouvoir représentatif à se porter garant de l'intérêt général.

La présente communication vise donc à montrer ces rapports de domination à partir de territoires qui ont été ou sont encore fortement industrialisés. Ces exemples de relations territoires-entreprises sont des exemples pris parmi d'autres, tant les scénarii semblent chacun la répétition d'un autre. J'évoquerai notamment Howmet-Alcoa au Creusot (Saône-et-Loire), M-Real à Alizay (Eure), Renault à Sandouville (Seine-Maritime) et les Aciéries-Fonderies de Provence à L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes). Chacun de ces exemples, on le voit, est situé dans une ville petite ou moyenne. Cette spécificité constitue l'héritage de la déconcentration industrielle de la fin des années 1950 – début des années 1960. Ces territoires ruraux ou semi-urbains ont reçu et développé un tissu industriel souvent mono-spécialisé. Ce sont ces mêmes territoires ouvriers qui sont touchés par la désindustrialisation et dans le même mouvement par l'effondrement de l'économie locale et finalement par une hémorragie démographique.

Partant de ce constat, où il est question de fabrique capitaliste de l'espace, de confiscations de l'outil de production, du bâti industriel, du pouvoir démocratique, je propose ici d'appréhender les processus de domination économique et leurs illustrations territoriales en variant les échelles spatiales et temporelles, montrant notamment comment la morphologie urbaine est affectée, comment le sont des territoires dans le contexte du nouveau régionalisme compétitif et enfin ce que peut induire la patrimonialisation du bâti industriel.

1. La ville de l'accumulation en désindustrialisation-désimbrication.

La ville existe dans l'histoire contemporaine comme le lieu d'accumulation capitaliste et ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit de la ville industrielle. Du point de vue de la morphologie urbaine cela s'est traduit par une imbrication forte de l'habitat – souvent réduit à la seule fonction de logement – avec le tissu usinier et l'évolution de l'organisation du travail dans l'usine. La segmentation des tâches de production a induit la fragmentation du tissu urbain que nous connaissons dans nombre de

¹ Veltz P., « Les territoires de l'industrie : sites et réseaux », in *Actes du colloque « Y a-t-il une architecture industrielle contemporaine ? »* Institut Claude-Nicolas Ledoux, Saline royale d'Arc-et-Senans, 6 et 7 mai 1999, pp. 119-122.

² Swyngedouw E., « The Antinomies of the Postpolitical City : In Search of Democratic Politics of Environmental Production », *International Journal of Urban and Regional Research*, n°33/3, 2009.

villes industrielles. D'autre part, le caractère souvent polluant de l'industrie l'a conduite à s'installer de plus en plus en dehors de la ville, entraînant avec elle les populations ouvrières. Cette exurbanisation a également été rendue possible et souhaitable par des coûts du foncier plus faibles en périphérie que dans les centres d'agglomérations, permettant à la fois l'accès rapide aux grands flux de communication et l'extension des surfaces.

Puis suit la déliaison des rapports des salariés et des dirigeants d'entreprises, introduite par la mondialisation et l'internationalisation des entreprises. La ville n'est plus le lieu des revendications et de la colère contre une direction, mais le lieu où l'on rencontre une autorité locale à qui l'on demande une prise de position, une intervention. Elle peut toutefois se faire avec force comme cela a pu être le cas, par exemple, dans les années 1970, lors du premier plan de licenciements chez Chausson à Gennevilliers³, avec une démonstration physique des élus, des interventions dans la presse, ou encore l'interruption du Conseil municipal pour accueillir les salariés gennevillois d'une filiale de Saint-Gobain en 2009. De mêmes soutiens ont accompagné les salariés d'Howmet-Alcoa, lors de la fermeture de l'usine creusotine par la direction basée aux Etats-Unis. L'espace interface entre la fonction exécutive et la fonction décisionnelle n'est plus compris dans les murs de la ville.

En vivant, subissant la désindustrialisation, la ville perd les emplois de ses habitants, puis ses habitants et connaît des formes de rétrécissement⁴. Les pertes d'emplois enjoignent la population à se « délocaliser » à son tour, rompant les liens d'identité et d'histoire communes, de sociabilité, finalement de résistance et de dignité. C'est alors le principe même d'urbanité⁵ qui lui est discuté en même temps que se réduisent la possibilité d'échanges et l'attractivité. Parallèlement le processus de désimbrication physique des tissus d'habitat et de production bouleverse profondément la morphologie urbaine. La désindustrialisation, parce qu'elle résulte d'une façon ou d'une autre de la déterritorialisation des activités, provoque cette remise en cause de la ville dans sa structure, de l'urbanité, voire une forme de désurbanisation.

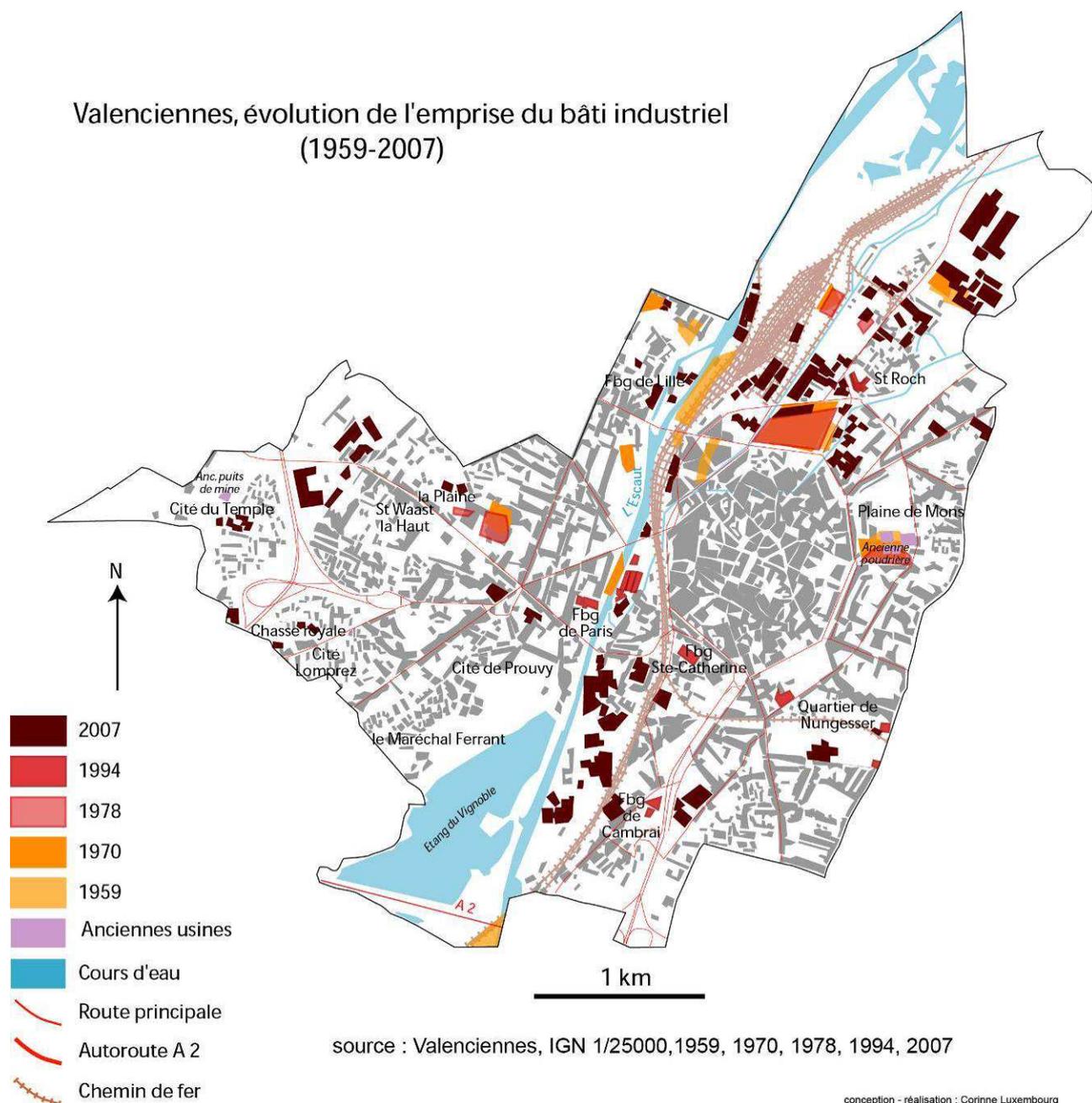
Si l'on observe un croquis du bâti urbain et industriel, tel que celui de Valenciennes, il apparaît clairement que l'imbrication économique et physique entre les organismes urbains et productifs, en se rompant balafre la ville, son urbanité et appauvrit la mixité fonctionnelle. Dans ce cas précis, la disparition du bâti usinier a laissé la place à des activités tertiaires dont la relation aux savoir-faire préexistants est très faible sinon absente.

³ En juin 1975, Lucien Lanternier, maire de Gennevilliers et Jacqueline Frenay, adjointe au maire s'asseyaient sur la chaussée de l'avenue Gabriel Péri pour empêcher la sortie des outils de presse de l'usine. Massera B., Grason D., *Chausson : une dignité ouvrière*, Ed. Syllepse, Coll. Le Présent Avenir, Paris, 2004, 379 p.

⁴ Fol S., Cunningham-Sabot E., *« Déclin urbain » et Shrinking Cities : héritages et nouveaux*, Ellipses, Paris, 2010.

⁵ Lévy J., *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, Paris, 1999, p.200-202.

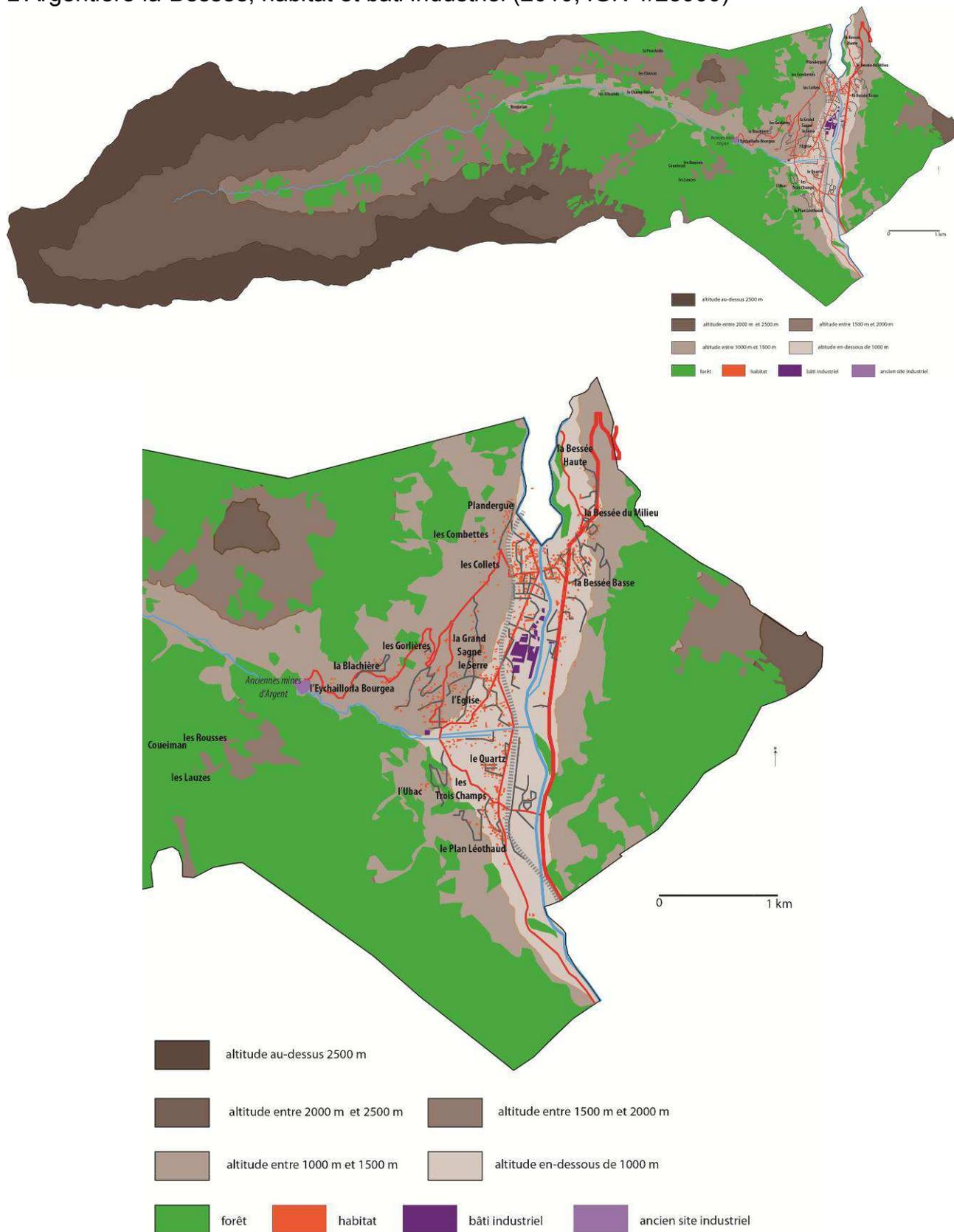
Valenciennes, évolution de l'emprise du bâti industriel (1959-2007)



Cela montre ainsi les différents processus de domination conduisant à leur désindustrialisation. L'exemple des Aciéries-Fonderies de Provence de l'Argentière-la-Bessée illustre plusieurs spécificités de petites communes industrielles. Développée à partir d'un premier site industriel, celui des mines d'argent, puis celui des aciéries, l'Argentière-la-Bessée présente l'un des derniers sites usiniers du département des Hautes-Alpes. Les aciéries, constituées en SCOP depuis 2004, présentent en 2012 un carnet de commandes plein ; le projet industriel est viable et rentable. Ce sont les établissements bancaires sollicités qui en décideront autrement en refusant d'investir, malgré une note favorable de la Banque de France. Se pose alors la question du poids des salariés, du pouvoir politique représentatif face au capital.

Sur le croquis suivant, l'importance centrale du site industriel est flagrante.

L'Argentière-la-Bessée, habitat et bâti industriel (2010, IGN 1/25000)



Après la fermeture des Acieries-Fonderies de Provence, resteront l'usine électrique EDF et la possibilité d'une réindustrialisation du site par une usine d'embouteillage d'eau de source de la Vallouise. La spécificité des savoir-faire de hautes technologies des aciéries est alors définitivement perdue pour L'Argentière, impliquant le départ des salariés, le plus souvent pour l'Italie où une telle production était en concurrence avec celle de la SCOP haut-alpine.

Concernant M-Real à Alizay, comme Renault à Sandouville, la menace sur la production s'illustre par des temps de chômage partiel pour le fabricant automobile, par la décision de liquidation pour le papetier. Dans ces deux cas, les salariés ont présenté des plans de reconversion du site industriel viables, mais qui ont été ou bien refusés ou bien laissés en attente. Les rapports de domination capital-travail s'expriment clairement. Pour M-Real, il est question d'entente illicite entre papetiers européens de nature à faire obstacle au rachat de l'usine et par là même au projet industriel des salariés, développé en partenariat avec la municipalité comme partie prenante de la réindustrialisation d'un port sur la Seine, répondant en cela aux inquiétudes environnementales. Le projet porté s'appuie sur le site normand et sur un site équivalent grenoblois. Le blocage systématique pour une délocalisation de la production pose une fois encore la supériorité du capital sur l'aménagement et le travail.

Le site de production automobile rend compte de cette même dynamique avec un passage de 12 000 salariés en 1970 à 2 400 aujourd'hui. Les salariés de Renault-Sandouville constatent un vieillissement du parc automobile, une augmentation du kilométrage moyen au compteur et un allongement de la distance domicile-travail de 3km dans les années 1960 à 40km aujourd'hui. Parallèlement à cela s'ajoutent une évolution des horaires de travail couvrant l'ensemble des 24 heures de la journée et la quasi-disparition des transports collectifs d'entreprise. Partant du constat aussi de la raréfaction des ressources permettant la construction et la circulation des véhicules, ils établissent un projet de filière de déconstruction intégrée des épaves contenant nombre de matériaux recyclables comme le verre, l'acier, l'aluminium, des plastiques, du cuivre, des tissus, des circuits électroniques.

Enfin, autre type de rapport entre le capital et le travail celui, exemplaire, d'Howmet-Alcoa, fermé en 2004, en répression d'une grève des salariés pour une diminution du temps de travail à 35 heures sans perte de salaire. Dans ce cas-ci, il n'est pas question de plan de production alternatif, la raison économique, même de trop faible rentabilité n'est pas invoquée. Le temps de la grève c'est aussi l'espace urbain que les salariés d'Howmet ont soustrait à la domination capitaliste. Il s'agit à la fois d'une appropriation, certes temporaire lors de ces conflits, de l'espace urbain, mais aussi d'un comblement de l'espace laissé vacant par les centres de direction, partis s'installer dans les grandes villes françaises ou étrangères.

Lors de la fermeture du site Howmet-Alcoa du Creusot, l'espace urbain permet la « prise en otage » des moules et des pièces, en offrant des caches comme en témoigne Claudine Contassot⁶ :

« Le site de la fonderie de cire perdue de Creusot-Loire a été acquis par l'Américain Howmet-Alcoa. La production se divise en deux parts inégales : la plus faible concerne les prothèses, la plus importante est constituée des pièces pour le moteur SNECMA, l'armement et plus spécifiquement pour l'aéronautique. En 2000, ce site connaît une importante grève pour l'obtention des 35 heures. En répression, la direction aux Etats-Unis prend la décision de la fermeture complète. L'annonce est faite en avril 2001. C'est un choc brutal pour les 390 salariés qui, s'ils s'attendaient à une restructuration, ne pensaient pas à la fin de l'activité de l'usine. Au mois de septembre, lors de la Foire du Creusot, les salariés présentent à la population la fabrication de petites pièces de microfusion et de pièces de plus d'un mètre. [...] Durant les négociations, l'usine est occupée. Mandat est donné aux délégués du personnel pour revendiquer une prime « supra-légale ». Devant le refus de l'entreprise, l'usine est occupée et des pièces sont cachées. Ces pièces sont très importantes puisqu'elles constituent l'unique moule pour l'aérospatiale. Elles sont sorties de l'entreprise et cachées en ville jusqu'à la reprise des négociations. Cette action aura lieu une seconde fois pour réaliser un rapport de force favorable pour l'obtention de ces primes.

Les licenciements ont lieu en juin 2002. Howmet jusqu'à la reprise du site par une association, met son veto à toute proposition de réindustrialisation. Les salariés présentent un projet alternatif, mais là encore Howmet est seul à décider de la viabilité du projet et le refuse. Les jugements aux prud'hommes donnent tort à l'entreprise et la condamnent à verser des dommages et intérêts aux salariés. » Lors de l'entretien, en février 2006, seuls 120 salariés sur les 370 avaient

⁶ Témoignage de Claudine Contassot, déléguée du personnel CGT à Howmet-Alcoa lors du conflit. Entretien réalisé le 4 février 2006.

retrouvé un emploi à durée indéterminée. La déliaison entre l'entreprise et la ville suscite des bouleversements dans les usages qui sont faits de l'espace urbain, mais aussi de l'environnement dans un sens plus large. La distance entre l'instance décisionnelle et les salariés pose à ces derniers la nécessité de faire pression pour être entendus comme les ouvriers de Cellatex à Givet, menaçant de déverser de l'acide, de ForgeVal à Valenciennes en 2000 ou de Lenoir et Mernier-LCAB à Bogny-sur-Meuse en mars 2008 sous forme de menace écologique. Ces rapports de domination capital-travail se faisant de plus en plus pressants à mesure que l'origine physique de cette domination est de moins en moins palpable : la réaction des salariés est exacerbée à la mesure de la violence qu'ils subissent.

Le départ des industries a laissé en héritage de plus ou moins grandes surfaces polluées de façon importante et limitant alors leur réaffectation et présentant un coût non négligeable pour les collectivités concernées. La géographie des relations entre les espaces urbains et productifs se modifie au fur et à mesure en créant, après les friches, de nouveaux espaces de coexistence, revitalisés ou tout le moins réaffectés. De périphéries géographiques et fonctionnelles, ces territoires industriels sont devenus des périphéries sociales illustrant les ségrégations socio-spatiales présentes à l'intérieur des territoires.

2. Les firmes délocalisent les territoires

Saskia Sassen⁷ a montré que la mondialisation économique en multipliant les échanges, notamment de capitaux, en permettant l'implantation des firmes dans le monde entier, était à l'origine de deux mouvements en apparence contradictoires. D'une part, l'accentuation de la compétition régionale sur l'ensemble du globe se traduit par la fragmentation des chaînes de production et la délocalisation vers des territoires aux contraintes plus faibles. D'autre part, les fonctions centrales de direction et de commandement des firmes se concentrent dans un certain nombre de villes-centres qualifiées de globales.

S'intéresser à ces territoires industriels implique alors d'appréhender cet éloignement des centres, la déterritorialisation des activités de production, et conjointement le renforcement de la relation de domination capital-travail subie avec de plus en plus d'acuité sur le lieu même de travail. En effet, le travail, qu'il soit issu d'activités locales, de délocalisations, de transformation ou de services, conçu comme délocalisable ou non, c'est-à-dire délié ou non de son territoire d'origine et de fait de sa population, n'existe que dans un système d'interdépendance et constitue un facteur principal de l'aménagement du territoire.

La recherche du moindre coût, la fragmentation des processus de production ont accru considérablement les distances physiques à la faveur de coûts de transports de plus en plus bas, constituant une réelle aberration écologique, sociale, mais aussi de cohérence territoriale. En effet, la déconnexion des lieux de travail des territoires, la distanciation des lieux de donneurs d'ordre et des lieux de production acheminent les espaces métropolitains en dehors de tout contexte géographique. C'est-à-dire que les flux économiques à l'œuvre, dans le contexte d'accélération du processus de mondialisation, existent plus que jamais en abstraction du substrat géographique, renforçant dans le même mouvement le régionalisme compétitif.

A cela s'ajoute une standardisation des lieux d'implantation du travail, qu'il s'agisse des lieux de production ou des lieux commerciaux. On assiste alors à une accélération du processus de production/standardisation/suppression d'espace urbain. Elle s'observe bien entendu pour les lieux de production mais pas uniquement, il en est de même pour les centres commerciaux ou les centres d'affaires. De fait, il s'agit d'un renversement progressif des centralités urbaines, délaissant peu à peu les centres anciens pour des centres périphériques concentrant l'activité (d'affaire ou commerciale) en dehors de l'habitat. Un tel mouvement est porteur du caractère jetable de ces lieux identiques aux quatre coins du monde en même temps qu'un outil de domination des populations des quartiers populaires. Les paysages portent ces destructions/productions de lieux, les horizons hérissés de cheminées d'usines, colorés par les cultures sont remplacés par des paysages de

⁷ Sassen S., *La ville globale : New York, Londres, Tokyo, Paris, Descartes et Cie*, 1996.

distribution, de commerce. « Les lieux que [le capitalisme] crée semblent toujours, du moins au début, moins substantiels, moins riches que les lieux qu'il détruit ». ⁸ La ville standardisée devient non-lieu au sens défini par Marc Augé ⁹, espace de prédation et de spéculation. Cette évolution permet de placer les territoires au cœur des révolutions informationnelles et de rythmes de décisions accélérés. Ces espaces, en particulier les centres d'affaires, participent de la continuité des flux en constituant des relais spatiaux fixes qui, à mesure que les flux s'accroissent, peuvent devenir obsolètes et disparaître ¹⁰. Les espaces urbains, puis métropolitains créés dans le cadre d'une suraccumulation du capital peuvent à leur tour disparaître dès lors que la capacité technologique d'accélération des flux d'information le permet. Ce processus, résultant de la primauté du capital sur l'humain, se trouve amplifié par le récent retournement des politiques d'aménagement du territoire à l'échelle mondiale et notamment en France. Ceci tient en deux temps : celui de la mise en concurrence des territoires jusqu'en 2008, puis parallèlement à l'accélération du processus de désindustrialisation le retour aux aides aux régions touchées par la désindustrialisation, mais de façon ponctuelle. A la suite de la politique des pôles de conversion, la majorité de gauche, en janvier 2002, adopte l'article 118 de la loi de modernisation sociale visant à limiter les effets défavorables des licenciements économiques importants sur l'équilibre d'un bassin d'emploi, notamment par l'obligation de contribuer à la réindustrialisation pour les entreprises de plus de 1000 salariés. Cet article est par la suite abrogé par la majorité de droite au cours des débats concernant la loi de programmation sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005, annonçant le tournant radical pris par la suite dans la conception de l'aménagement territorial après 2007. La politique industrielle nationale, incarnée dans les pôles de compétitivité ¹¹, tourne en effet le dos au principe d'équité qui prévalait jusque-là.

Il ne s'agit plus de contraindre ou de forcer l'installation des entreprises, comme cela a pu être le cas avec la politique de l'agrément-redevance à partir de 1955, visant à préférer l'implantation de nouvelles usines pour favoriser l'essor de la Bretagne, du Sud-Ouest, du Massif Central et d'une partie du Midi, plutôt qu'en région parisienne. Ce ne sont plus non plus les politiques de 1982 attribuant la prime d'aménagement du territoire aux entreprises créant des activités dans les régions de conversion rurale ou industrielle. Il s'agit, avec les pôles de compétitivité, d'une « rupture avec une politique ambulancière » ¹² d'aménagement du territoire, s'appuyant sur la théorie des pôles de croissance qui veut qu'une société se développe autour d'un agent, d'une région ou d'un secteur économique fort avant de rayonner sur toute l'économie. Ce faisant, cette nouvelle politique industrielle rompt avec le raisonnement de rééquilibrage pour renforcer les concentrations économiques et territoriales déjà existantes, souvent déjà organisées autour des Systèmes Productifs Locaux. Décidés au CIADT du 14 septembre 2004 pour répondre aux incitations de la « stratégie de Lisbonne » ¹³ de l'Union européenne et plus généralement à l'accélération des mutations économiques internationales, les pôles de compétitivité doivent « rassembler sur un même territoire, entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques et privées, autour d'objectifs communs de développement et d'innovation » et permettent aux entreprises y participant de payer moins de taxes professionnelles. Ils sont présentés par les acteurs politiques nationaux comme un « plan français pour lutter contre les délocalisations ». L'aménagement n'est plus du ressort de la

⁸ Keiler P., « La science du peuple » *Criticat*, n°9, mars 2012, pp 115-123.

⁹ Augé M., *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Le Seuil, 1992.

¹⁰ Harvey D., *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistance*, Paris, Ed. Amsterdam, 2011.

¹¹ Carayon B., *Rapport d'information sur les outils de la politique industrielle*, Paris, Assemblée Nationale, 2005.

¹² Expression utilisée par Daniel Darmon, conseiller spécial du Délégué interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires pour qualifier la politique d'aide aux territoires en difficulté (notamment les pôles de conversion) après le déclin d'industries, et le désengagement de certaines entreprises par délocalisation. Darmon D., « Pôles de compétitivité : des accélérateurs d'innovation », *Réalités industrielles*, Annales des Mines, Ed. Eska, février 2006, p 13-19.

¹³ Stratégie dont l'objectif a été fixé par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 pour faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

décision politique représentative mais de la prise du pouvoir politique par l'économie pour aller vers « un espace métropolitain [qui] ne correspondrait plus à aucun territoire réel, physique et charnel, mais à un espace virtuel modélisé et animé par les seuls réseaux. [...] C'est un espace marchand total. Sans risque ni difficulté d'accès ou d'évaluation, il répond aux critères du marché idéal »¹⁴. Cette réflexion s'illustre par le développement au cœur de pôles de compétitivité d'usines numériques qui offrent la possibilité d'appréhender de façon virtuelle les déroulements des chaînes de fabrication, les systèmes des productions et qui sont développés, entres autres, dans le pôle de compétitivité System@tic par EADS ou encore le concept « d'entreprises sans usine » développé depuis 1997 par Alcatel. De telles notions offrent alors une vision du territoire par les grandes entreprises radicalement différentes de l'image traditionnelle de l'identité industrielle et ouvrière, mise à mal par la désindustrialisation. On peut imaginer que l'évolution de cette conception de formes de production « hors-sol » confirmera les bouleversements profonds des rapports territoires-entreprises sans qu'il n'existe plus d'identification. Il est tout aussi remarquable que les pôles de compétitivité, en se développant, s'affranchissent de la territorialisation en accueillant des entreprises extérieures ou en changeant de nom, gommant l'appartenance régionale. Le processus de désindustrialisation a créé ou accentué des ruptures, des formes d'injustice spatiale au sens où l'espace conçu comme produit social porte en lui les lignes de fractures de la société. Ainsi le choix que font certaines villes de rester attractives pour l'économie manufacturière, ou tout du moins de continuer d'intégrer l'industrie dans le projet urbain, participe d'une volonté de rééquilibrage économique des territoires, par la conservation des activités, des savoir-faire mais aussi des identités industrielles et ouvrières. C'est un choix qui, pour être valable, doit faire face à la montée de la mise en concurrence des territoires, à la redécouverte du régionalisme compétitif et à ses nouvelles formes. Les possibilités offertes sont diverses, qu'elles s'appuient sur un outil industriel performant déjà existant ou qu'elles existent par des accompagnements techniques comme les zones franches ou encore par un prix du foncier plus abordable. L'annonce de la suppression de 8000 emplois en juillet 2012 par PSA remet au centre de l'actualité la question de la volonté politique du maintien de l'industrie sur le territoire montrant dans le même temps que ces pôles n'ont pas su garantir la pérennité de l'activité.

Autre chose est la proclamation de la permanence de l'identité industrielle, à défaut d'identité ouvrière, car la patrimonialisation se présente sous deux visages. « Le refus de la mort n'est pas qu'un archaïsme. La mémoire et le patrimoine comptent. [...] L'identité industrielle, comme toutes les identités, reste ambiguë, elle peut être repli, fermeture, ou au contraire porteuse de renouveau. »¹⁵ Sylvie Daviet exprime ici ce que peut porter la patrimonialisation. Il reste à savoir ce que la patrimonialisation dit de l'histoire industrielle, ce qu'elle dit des anciens rapports de domination capital-travail et ce qu'elle dit de ces rapports aujourd'hui. La mise en tourisme des sites industriels, étape ultime de la muséification, la création de nouveaux hauts-lieux¹⁶, est ou bien la valorisation des savoir-faire de production, des histoires ouvrières ou bien la dernière confiscation de l'histoire et d'une culture communes.

Le changement de fonction du bâti industriel entraîne la modification du regard et de sa perception par la population. Sa présence dans l'espace public n'a plus le même caractère, sentiment amplifié lorsque le bâti, comme les quartiers populaires qui se gentrifient, n'a plus grand rapport avec son identité première.

¹⁴ Cluzet A., *Ville libérale ou ville durable ? Répondre à l'urgence environnementale*, Paris, L'Aube, 2007.

¹⁵ Daviet S., *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005.

¹⁶ Dans la définition qu'en donne B. Debarbieux « lieu qui exprime symboliquement au travers de ses représentations et de ses usages, un système de valeurs collectives ou une idéologie ». Debarbieux B., « Haut-lieu » in Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

La question de la patrimonialisation industrielle parle d'imaginaire, de fierté qui transcende sans doute les classes sociales, mais se formalise tout différemment selon l'origine de sa conception. La destruction du bâti industriel ou la négation de l'héritage bouleverse à nouveau les paysages, mais prend aussi figure d'une condamnation supplémentaire : « perte d'emploi, perte de soi » écrit Danièle Linhart¹⁷, mais que dire de la privation de cet imaginaire.

Que dire aussi dans cette réflexion sur la production capitaliste de l'espace lorsque l'ancien bâti industriel vidé de son travail, de ses bruits, de ses hommes et de ses femmes est réutilisé en lieu de prestige, ou en siège social, le confisquant une dernière fois à la ville industrielle ? Que dire lorsqu'il devient enveloppe de non-lieu, centre commercial et point d'appui pour l'organisation de la transformation sociale des anciens quartiers ouvriers ?

Certains verront dans ces territoires industriels des territoires morts dont la seule richesse économique repose dans l'exploitation touristique de ce passé devenu policé, d'autres choisiront cet imaginaire bien vivant comme un appui à la réinvention d'un avenir.

Bibliographie :

Vincent BEAL, Mario GAUTHIER, Gilles PINSON, *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2011, 462 p.

Alain CLUZET, *Ville libérale ou ville durable ? Répondre à l'urgence environnementale*, Paris, L'Aube, 2007, 224 p.

Sylvie DAVIET, *Industrie, culture, territoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, coll. Géographies en liberté, 212 p.

David HARVEY, *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistance*, Paris, Ed. Amsterdam, 2011, 96 p.

Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Ed. Anthropos, 1974, 485 p.

Dalila MESSAOUDI, sous la dir. de Colette Vallat, *Les enjeux géoéconomiques, industriels et territoriaux de la délocalisation des entreprises : le cas français*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012, 460 p.

Claude RAFFESTIN, « La ville dans tous ses états » in Antonio Da Cunha et Laurent Matthey (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2007, p. 155-174.

¹⁷ Linhart D., Rist B., Durand E., *Perte d'emploi, perte de soi*, Ramonville Saint Agne, Ed. Eres, Coll. Sociologie clinique, 2003.